

Commission locale de l'eau Scarpe aval

Jeudi 16 décembre 2021

de 16h à 17h30, Landas

Les comptes-rendus, diaporamas et dossiers de séance des réunions de la CLE sont téléchargeables sur Gest'eau (<https://www.gesteau.fr/sage/scarpe-aval> rubrique « Documents »).

ORDRE DU JOUR

1. Election pour complément au Bureau de la CLE du représentant du Parc naturel régional Scarpe-Escout
2. Retour sur l'année 2021 et budget provisoire 2021
3. Mise en œuvre du plan d'action du SAGE Scarpe aval
4. Présentation des commissions thématiques
5. Actions, objectifs et budget prévisionnel 2022

LISTE DES PRESENTS

Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux

(collège des élus – 10 présents + 2 en visioconférence + 2 pouvoirs = 14 membres représentés sur 23)

Structure	Prénom et NOM
Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Scarpe-Escout	M. Simon LESUR
	M. Didier VAN POUCKE
Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut	Mme Stéphanie HUGUES
	M. André DESMEDT
Douaisis Agglo	M. Jean-Paul FONTAINE
	Mme Edith BOUREL
	Mme Nadine MORTELETTE (visio)
Communauté de Communes Pévèle Carembault	M. Georges SANT
	M. Jacques DELMOTTE
Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent	M. Jean-François DALY
	M. Jean SAVARY
Syndicat mixte du schéma de cohérence territoriale « Grand Douaisis »	M. Raphaël AIX (visio)

Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées (collège des usagers – 4 présents + 3 en visioconférence = 7 membres représentés sur 12)

Structure	Prénom et NOM
Chambre d'agriculture régionale	M. Jean-Luc GRAS
	M. Nicolas DEBRABANT
CCI Grand Lille - Hauts-de-France	M. Régis MARTIN (visio)
Centre Régional de la Propriété Forestière	M. Louis-Marie MALAQUIN
Fédération départementale de pêche	M. Patrick LARIVIERE (visio)
Nord Nature Environnement	M. Jean-Claude LEGRAND (visio)
Groupe Ornithologique et Naturaliste du Nord - Pas-de-Calais (GON)	M. Richard GAJOCHA

Collège des représentants des administrations et établissements publics de l'Etat (*collège de l'Etat -- 2 présents + 1 en visioconférence + 1 pouvoir = 4 membres représentés sur 9*)

Structure	Prénom et NOM
Préfet du Nord, Préfet coordonnateur de bassin Artois-Picardie	M. Olivier PREVOST
Direction Départementale des territoires et de la mer (DDTM) du Nord	M. Marc BELGRAND (visio)
Agence de l'Eau Artois-Picardie (AEAP)	Mme Stéphanie PASQUET

Soit : 25 membres représentés sur 44

Invités :

Structure	NOM	Prénom
Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent	CARDOT	Olivier
Communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut	HOYAU	Matthieu
Chambre d'agriculture régionale	BODDAERT	Bertrand
Parc naturel régional Scarpe-Escaut, animatrice du SAGE Scarpe aval	DI NELLA	Julie
Parc naturel régional Scarpe-Escaut	GONDRY	Stéphanie
Parc naturel régional Scarpe-Escaut	THURETTE	Aurélien



COMPTE-RENDU DE SEANCE

Jean-Paul FONTAINE introduit la séance : l'un des objectifs de cette CLE est de bien définir, pour les années à venir, le rôle de la CLE et celui des partenaires. La CLE est une instance de gouvernance.

1. Election pour complément au Bureau de la CLE du représentant du Parc naturel régional Scarpe-Escaut

Jean-Paul FONTAINE rappelle que suite aux élections régionales, M. Jean-Marc DUJARDIN n'est plus élu au Parc naturel régional Scarpe-Escaut (PNRSE). Il est chaleureusement remercié pour le travail mené toutes ces années. Le PNRSE a donc procédé à une nouvelle désignation pour le représenter à la CLE : M. Simon LESUR, adjoint sur la commune de Flines-les-Râches.

Il convient ainsi de procéder à la désignation par la CLE d'un nouveau représentant du PNRSE au Bureau. Les deux candidats étant motivés par les missions du Bureau, **Jean-Paul FONTAINE** propose que M. Simon LESUR rejoigne le Bureau officiellement et que M. Didier VAN POUCKE soit invité permanent.

La CLE valide que Simon LESUR rejoint les membres du Bureau en tant que représentant du Parc naturel régional Scarpe-Escaut et que Didier VAN POUCKE intègre les invités permanents du Bureau.

2. Retour sur l'année 2021 et budget provisoire 2021

Jean-Paul FONTAINE introduit le bilan en rappelant que l'année 2021 a été marquée par l'approbation du SAGE Scarpe aval ainsi que les ateliers du mois d'octobre démarrant la phase de mise en œuvre du SAGE.

Julie DI NELLA rappelle les différentes actions réalisées en 2021 (voir powerpoint).

Concernant les avis émis par la CLE, **Jean-Paul FONTAINE** déplore la facilité des pétitionnaires à compenser plutôt qu'à éviter la destruction de zones humides. **Jean-Claude LEGRAND** revient sur l'avis donné sur la Distillerie de Gayant à Pecquencourt (sur la ZAC Barrois). Il regrette que la CLE n'ait pas donné un avis négatif étant donné la destruction de 5 ha de zones humides. **Jean-Paul FONTAINE** rappelle l'historique de cette ZAC et l'impossibilité pour le Cœur d'Ostrevent de s'implanter ailleurs (*pour plus de détails, contacter l'animatrice SAGE*).

Jean-Paul FONTAINE précise également le projet de structuration en inter-SAGE via la création d'une association (type loi 1901). Celui-ci vise à échanger sur un périmètre plus large, notamment sur la question des inondations. L'objectif de cette structuration est également de mutualiser les études entre les territoires, avoir une instance de discussion et monter en efficacité.

Nicolas DEBRABANT souhaite savoir si l'étude « eau, sol, biodiversité » constitue un nouveau GIEE. **Stéphanie GONDRIY** répond que cela n'est pas l'objectif. Cette étude se base sur l'analyse d'un groupe d'agriculteurs motivés sur ces thématiques. **Nicolas DEBRABANT** tient également à informer que la filière agriculture biologique est saturée à l'heure actuelle sur certains produits (laits, œufs...). **Stéphanie GONDRIY** rappelle que certaines structures travaillent sur ces filières (Bio en Hauts-de-France, la Chambre d'Agriculture, le PNRSE).

Le budget provisoire 2021 est validé par la CLE.

3. Mise en œuvre du plan d'action du SAGE Scarpe aval

Jean-Paul FONTAINE rappelle le déroulement des ateliers du SAGE d'octobre et remercie ses participants ainsi que les partenaires ayant relu le plan d'action. Il s'agit dès à présent de mettre en œuvre collectivement ce plan d'action très riche, déclinant opérationnellement le contenu du SAGE. Pour cela, **Julie DI NELLA** présente la feuille de route proposée pour la mise en œuvre.

Jean-Paul FONTAINE rappelle que la CLE est une instance de gouvernance visant à mettre autour de la même table les acteurs de l'eau sur le bassin Scarpe aval afin d'aller dans la même direction dans tous les projets menés dans le domaine de l'eau.

Stéphanie PASQUET de l'Agence de l'eau réagit sur l'évaluation de la mise en œuvre du SAGE. En effet, la proposition de la CLE, basée sur les échanges de la CLE de décembre 2020, est de réaliser deux évaluations : l'une annuelle sur les indicateurs de moyens renseignés selon l'avancement des actions mises en œuvre (bordereau complété collectivement par les partenaires) et l'autre tous les 3 ans sur les indicateurs de résultats. **Stéphanie PASQUET** rappelle l'importance pour la politique de l'Agence de l'eau de bien suivre les indicateurs de résultats. **Jean-Paul FONTAINE** confirme que pour qu'une politique publique fonctionne, elle doit être évaluée. Cependant, la méthode d'évaluation dépend totalement de l'animatrice SAGE aujourd'hui. Ainsi, se pose la question suivante « Vaut-il mieux être dans l'opérationnalité pour répondre aux objectifs ou être dans la justification au détriment du temps passé sur le terrain et auprès des acteurs ? ». Concernant les indicateurs de moyens, 3 années paraissent nécessaires à la CLE pour qu'il y ait une vraie variation des indicateurs. Une évaluation annuelle n'aurait pas de sens et ferait perdre du temps. Dans tous les cas, il est nécessaire de faire évoluer les critères d'évaluation pour répondre aux objectifs de l'Agence de l'eau. **Stéphanie PASQUET** souligne l'importance d'échanger entre l'Agence de l'eau, la CLE et l'animation du SAGE pour la définition de ces indicateurs.

La CLE valide la feuille de route basée sur 5 piliers (voir détails sur le powerpoint, slides 16 à 22) :

- une mise en œuvre collective au-delà des membres de la CLE,
- une nouvelle synergie,
- une dynamique à impulser sur les manques d'actions actuels pour répondre aux objectifs du SAGE,
- un rôle de pilotage par la CLE sur les thématiques à l'échelle du bassin et supra,
- une évaluation collective et efficiente des actions ;

La question sur l'évaluation sera à travailler en partenariat avec l'Agence de l'eau.

4. Présentation des commissions thématiques

Les commissions thématiques seront les instances de décisions et de suivi de la mise en œuvre du SAGE. Elles permettront notamment de répondre aux 5 piliers définis ci-dessus. Pour les mettre en œuvre, **Jean-Paul FONTAINE** propose qu'un Bureau soit réuni le 23 février pour déterminer les modalités de réunion de ces instances (présidence, composition, date de réunion, prochain ordre du

jour). Les commissions auront pour objectif de se réunir au 1^{er} semestre 2022 et viendront alimenter les réflexions menées en CLE.

Ce Bureau du 23 février sera ouvert aux candidats pour la présidence des 4 commissions thématiques :

- Commission « Amélioration des connaissances et partage de la ressource »,
- Commission « Urbanisme et assainissement »,
- Commission « Milieux humides et aquatiques et prévention des inondations »,
- Commission « Usagers et communication ».

Paul RAOULT et **Danielle MAMETZ** (SIDEN-SIAN - Noréade) ont fait parvenir leur volonté de participer à la commission « Amélioration des connaissances et partage de la ressource ».

A noter : les présidents des commissions sont membres de droits du Bureau. Les membres du Bureau peuvent être présidents des commissions.

Les candidats à la présidence des 4 commissions thématiques sont invités à se manifester d'ici le 22 février. Ils pourront participer au prochain Bureau du 23 février.

5. Actions, objectifs et budget prévisionnel 2022

Jean-Paul FONTAINE rappelle que la CLE a un rôle d'assembléier. Elle peut également porter des actions ou études thématiques globales, innovantes ou pilotes à une échelle de bassin versant cohérente. Pour cela, dès 2022, 2 études expérimentales et pilotes sont proposées. Elles permettent notamment de répondre à deux objectifs du SAGE :

- la restauration des 13 milieux humides à restaurer,
- l'amélioration de la connaissance sur l'interaction entre les nappes souterraines et les zones humides. Cette étude étant un préalable à une étude de définition d'un volume maximal prélevable et d'une clé de répartition par usage.

Concernant la restauration du marais de Fenain, **Aurélien THURETTE** présente le projet en précisant que la commune a déjà contractualisé des baux à clauses environnementales avec les agriculteurs du marais. Cependant, le marais manque d'eau au printemps, pour cela, la rénovation d'une ventelle (ouvrage en sortie du marais) permettrait de gérer progressivement l'évacuation de l'eau au printemps. La commune financera à hauteur de 20% les travaux. Aussi, afin d'anticiper les risques de débordement dans les parcelles adjacentes, il est proposé de modéliser le marais grâce à des données topographiques obtenues par drone.

Le budget provisoire 2022 ainsi que le financement des deux actions ci-dessus sont validés par la CLE. Les deux actions financées :

- étude topographique sur le marais de Fenain (milieu humide à restaurer),
- étude sur l'interaction entre les nappes souterraines et les zones humides en Scarpe.

Prochains rendez-vous :

- Bureau élargi (avec candidats pour la présidence des commissions thématiques) de la CLE le mercredi 23 février 2022 de 10h à 12h à la maison du Parc naturel régional Scarpe-Escaut,
- Commissions thématiques au 1^{er} semestre 2022.

Commission Locale de l'Eau

Jeudi 16 décembre 2021

16h à 18h

A la médiathèque de Landas



Ordre du jour

1. Election pour complément au bureau de la CLE représentant du Parc naturel régional Scarpe-Escout
2. Retour sur l'année 2021 et budget provisoire 2021
3. Mise en œuvre du plan d'action du SAGE Scarpe aval
4. Présentation des commissions thématiques
5. Actions, objectifs et budget prévisionnel 2022

1- Election pour complément au bureau de la CLE représentant du Parc naturel régional Scarpe-Escaut

Collège des élus (6 membres) :

Président	Représentant Pévèle Carembault	Représentant Cœur d'Ostrevent	Représentant Douaisis Agglo	Représentant Porte du Hainaut	Représentant du Parc naturel Régional
M. Jean-Paul FONTAINE	M. Georges SANT	M. Jean-François DALY	Mme Edith BOUREL	Mme Stéphanie HUGUES	M. Simon LESUR ou M. Didier VAN POUCKE

Collège des usagers (3 membres)

- Chambre d'agriculture : Jean-Luc GRAS ou Nicolas DEBRABANT
- Fédération nord nature environnement : Jean-Claude LEGRAND
- UFC Que Choisir : Alain SIX

Dans le collège de l'Etat (3 membres)

- L'Agence de l'eau Artois Picardie
- La Délégation territoriale des territoires et de la mer (DDTM)
- La délégation régionale de l'environnement d'aménagement et du logement (DREAL)

Sont invités permanents :

- Marc DELECLUSE, Président du SMAPI
- *En attente de désignation*, représentant de la Région
- Jean-Luc DETAVERNIER, représentant du Département
- Georges FLAMENGT, Président du SAGE de l'Escaut
- Isabelle ZARLENGA, directrice du Parc naturel régional Scarpe-Escaut

2- Retour sur l'année 2021

Révision du SAGE

- Enquête publique en février/mars 2021
- Arrêté d'approbation du SAGE le 05 juillet 2021

Diffusion du nouveau SAGE

- Envoie des documents papiers (communes et CLE) et clés USB (communes, CLE et organismes partenaires)
- Rencontre avec les acteurs de la gestion de l'eau :
 - 05/10/21 : commission eau CAPH (12 élus)
 - 18/11/21 : réunion avec les services DDTM59 environnement
 - 25/11/21 : réunion spécifique CCPC annulée (manque de personnes)
 - 30/11/21 : réunion spécifique CCCO (~20 techniciens/élus)

Perspectives 2022

Réunion avec Douaisis Agglo, reprogrammer CCPC, réunion avec DREAL/DDTM59 urbanisme

2- Retour sur l'année 2021

SAGE et documents d'urbanisme

- Diffusion du guide d'aide à la mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec le SAGE Scarpe aval (version papier : EPCI et communes + [version interactive en ligne](#)).
- Notifications permis de construire CCPC
- Association SAGE/Documents d'urbanisme :
 - Notifications PLU Erchin, PLU Raimbeaucourt, PLU Wandignies-Hamage, Coutiches
 - Porter à connaissance Râches, Tilloy-lez-Marchiennes
 - Réunion modification simplifiée Anhiers, Marchiennes
 - Réunions PLU Marchiennes, PLU Roost-Warendin, PLU Erchin
 - Guide pratique PLU du SCoT du Grand Douaisis
 - Avis PLU Flines-lez-Râches (à travers le PNRSE)
 - 29/01/2021 : Avis modification simplifiée PLU Ecaillon (mail)
 - 02/02/2021 : Avis modification simplifiée PLU Sin-le-Noble (mail)
 - 27/02/2021 : Avis technique modification PLU Montigny-en-Ostrevent (mail)

2- Retour sur l'année 2021

Avis réglementaires

- 29/01/2021 : Avis technique permis de construire Golf Sin-le-Noble
- 29/06/2021 : Avis SDAGE Artois-Picardie 2022-2027
- 01/09/2021 : Avis PGRI 2022-2027
- 02/09/2021 : Avis projet de modification simplifiée du PLUi CAPH
- 08/09/2021 : Avis programme d'aménagement de lutte contre les inondations sur l'Elnon
- 03/12/2021 : Avis Distillerie de Gayant sur la ZAC Barrois de Pecquencourt

2- Retour sur l'année 2021

Réunions de la CLE et du bureau

- 06 avril 2021 (01^{er} avril pour le bureau)
- 21 avril 2021
- 16 décembre 2021

Tableau de bord

- Publication tableau de bord 2020

Diverses sollicitations partenaires

- Transmission de données, participation diverses études, réponse sollicitations lieux pour compensation zones humides

2- Retour sur l'année 2021

Inter-SAGE

- 21/01/2021 et 05/10/2021 - Rencontres entre les présidents des 6 SAGE Escaut, Lys, Marque-Deûle, Scarpe amont, Scarpe aval, Sensée pour proposition de structuration en association
 - Thématiques : risques inondation et niveaux d'eau, érosion/ruissellement, gestion partagée de la ressource souterraine, dans les nappes, zones humides, GEMAPI

Perspectives 2022

Montage de l'association

SLGRI

- Comité technique SLGRI 2016-2022 : bilan et perspectives

Perspectives 2022

COPIL

2- Retour sur l'année 2021

ORQUE : Opération de reconquête de la qualité des eaux

- **Zone où la nappe est la plus vulnérable**
- **Opération qui regroupe les principaux préleveurs d'eau du territoire**



Volet agricole

Participation au Plan bio 2021



- Journées de démonstration / tour de plaine, diagnostics de conversion,...
- Réalisation d'une vidéo pour la valorisation de l'Agriculture biologique sur le territoire: lien avec la qualité de l'eau et AB comme levier intéressant à valoriser auprès des producteurs du territoire dans cet objectif de bon état de la qualité de l'eau.

<https://www.youtube.com/watch?v=PP8Xctp6JAU>

Etude «sols, eau et biodiversité »

Objectif: d'étudier la fonctionnalité des sols sur les différentes entités du territoire et de sensibiliser les agriculteurs à la mise en place d'actions pour la préservation des sols (fertilité) en lien direct avec la préservation de la qualité de l'eau. Constitution d'un groupe de 8 agriculteurs.

Volet non agricole

Appel à projets jardins partagés au naturel

→ 9 projets ont été retenus: 4 scolaires, 4 associatifs et un communal



Accompagnement des communes en ZAP à la mise en œuvre de la charte d'entretien des espaces publics

→ recrutement du bureau d'études AUDICCE environnement

- Réalisation d'un plan de gestion différenciée
- Formation des agents
- Communication vers les habitants

8 communes: Hérin, Somain, Abscon, Aniche, Sin-le-Noble, Monchecourt, Wallers, Loffre

Volet non agricole

- Accompagnement des communes en lien avec le groupe de travail gestion différenciée du Parc:
 - ✓ Organisation d'un événement à destination des élus et techniciens (webinaire) en mars
 - ✓ Réalisation d'un « outil d'aide à la décision des communes » sur les alternatives au désherbage chimique (printemps 2022)
 - ✓ Des visites dans les communes pour faciliter les échanges entre agents communaux et élus
 - ✓ Un plan de formation à destination des agents
- Perspectives 2022
- Poursuite des actions engagées : accompagnement des communes, appel à projet jardins, plan bio 2022, étude sol,...
 - Elaboration d'un CARE (Contrat d'Action pour la Ressource en Eau)

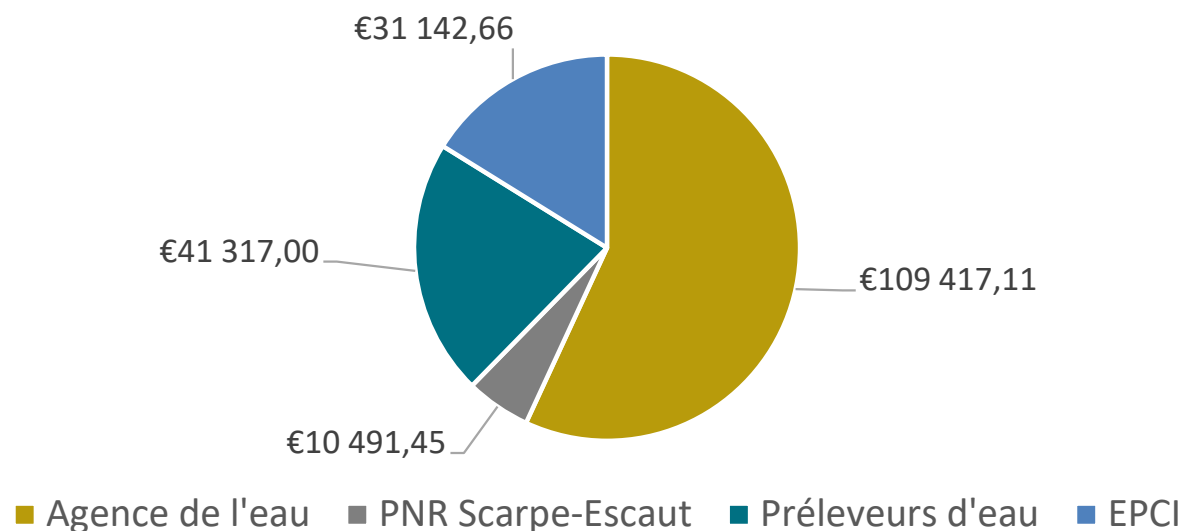
2- Retour sur l'année 2021

Communication

- [Site internet du SAGE](#) tenu à jour
 - Lettre d'info « eau et agriculture » en cours de finalisation
 - Journées de sensibilisation du 14/12/21 « [Intégrer l'eau dans l'urbanisme, pour une ville résiliente face à l'adaptation au changement climatique](#) »
 - Sondage sur les enjeux de l'eau thématiques
 - 4 Roll-up thématiques en cours d'écriture
-
- Lettre d'information « eau et agriculture » à publier et diffuser
 - Journée de sensibilisation « inondation et urbanisme » en partenariat avec le projet Interreg ELNON Transfrontalier (SMAPI)
 - Lettre d'information 2022
 - Ateliers grand public « La Fresque du Climat »

Perspectives 2022

2- Budget provisoire 2021



Dépenses prévisionnelles SAGE	Montant T.T.C.	Participation Agence de l'eau	Participation PNR Scarpe-Escout	Participation préleveurs d'eau	Participation EPCI
TOTAL TTC (€) pour le SAGE Scarpe aval	100 366,21€	58 732,11€	10 491,45€		31 142,66€
TOTAL T.T.C. (€) pour l'ORQUE Scarpe aval	92 002,00€	50 685,00€		41 317,00€	
TOTAL T.T.C (€) SAGE et ORQUE Scarpe aval	192 368,21€	109 417,11€	10 491,45€	41 317,00€	31 142,66€

3- Mise en œuvre du plan d'action du SAGE

2021 : Définition du plan d'action du SAGE révisé

- Ateliers thématiques les 04 et 07 octobre 2021 :
 - 51 personnes le lundi et 48 personnes le jeudi
 - 20 actions déjà existantes
 - 62 actions déjà existantes mais à renforcer
 - 73 nouvelles actions à créer
- } 155 actions
- Relecture par les partenaires du 21 novembre au 15 décembre 2021 :
 - Valenciennes Métropole (eau potable)
 - Métropole européenne de Lille (eau potable)
 - SMAPI
 - Chambre d'Agriculture
 - Fredon
 - Conservatoire d'espaces naturels
 - BRGM
 - Fédération de Pêche du Nord
 - DREAL
 - Agence de l'eau Artois-Picardie

→ Chaque mesure du SAGE se réfère à au moins, une action !

3- Mise en œuvre du plan d'action du SAGE

Feuille de route pour la suite du plan d'action

Une mise en œuvre collective au-delà des membres de la CLE !

De la synergie

Une dynamique à impulser sur les manques actuels

Un rôle de pilotage par la CLE sur les thématiques à échelle bassin et supra

Evaluation des actions

3- Mise en œuvre du plan d'action du SAGE

Feuille de route pour la suite du plan d'action

Une mise en œuvre collective au-delà des membres de la CLE !

De la synergie

Une dynamique à impulser sur les manques actuels

Un rôle de pilotage par la CLE sur les thématiques à échelle bassin et supra

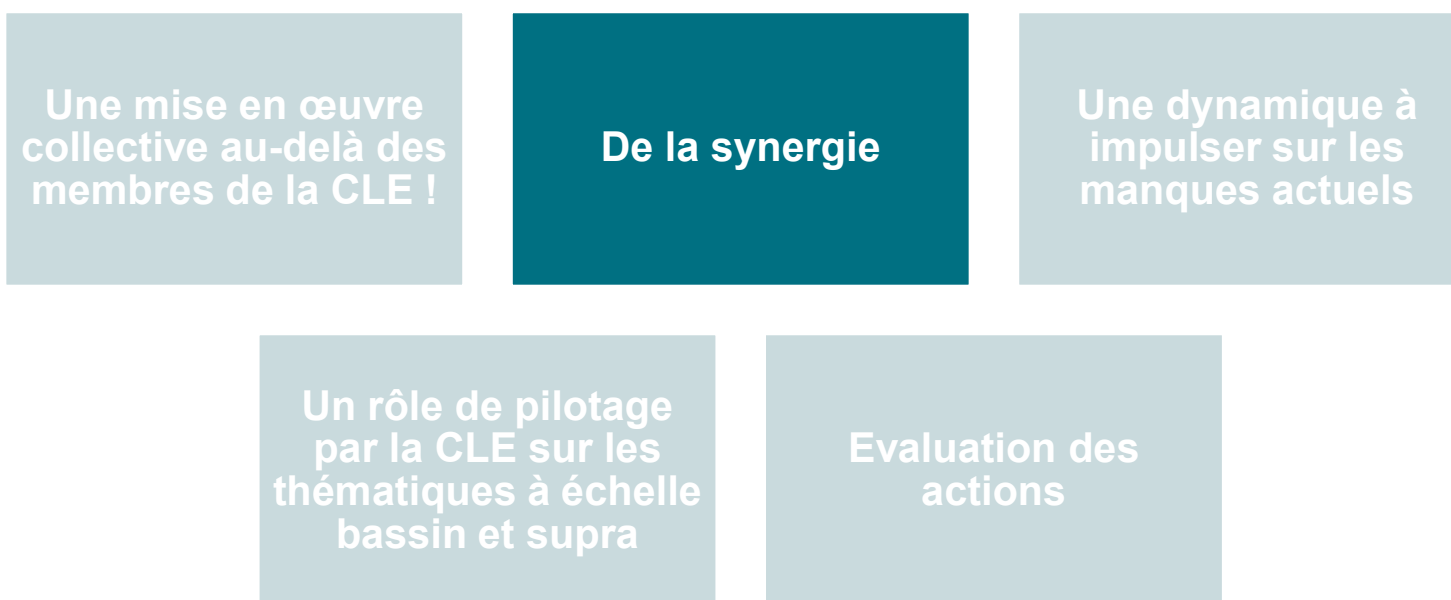
Evaluation des actions

Perspectives pour la CLE

Recensement des actions planifiées par chaque structure dans un plan d'actions partagé présenté en CLE de fin d'année

3- Mise en œuvre du plan d'action du SAGE

Feuille de route pour la suite du plan d'action

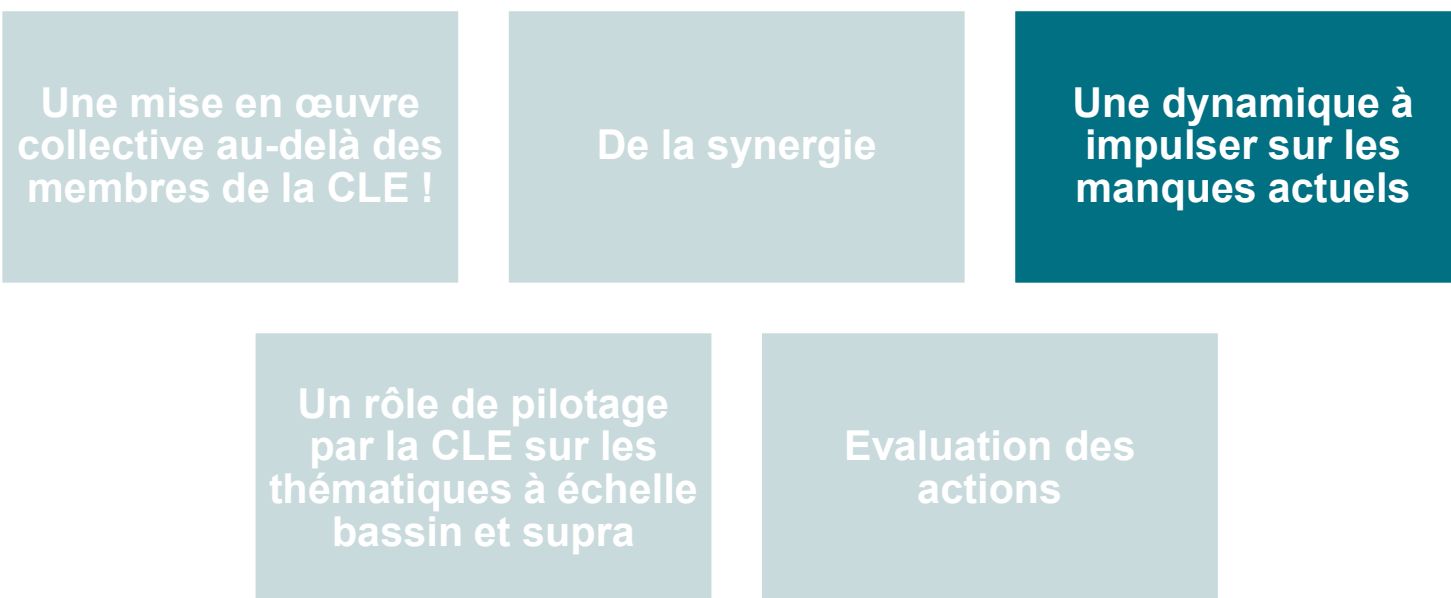


Perspectives pour la CLE

Accentuer l'échange entre les partenaires à travers des commissions thématiques (complémentarité des moyens, des compétences, des champs d'action, besoin d'échelle cohérente)

3- Mise en œuvre du plan d'action du SAGE

Feuille de route pour la suite du plan d'action

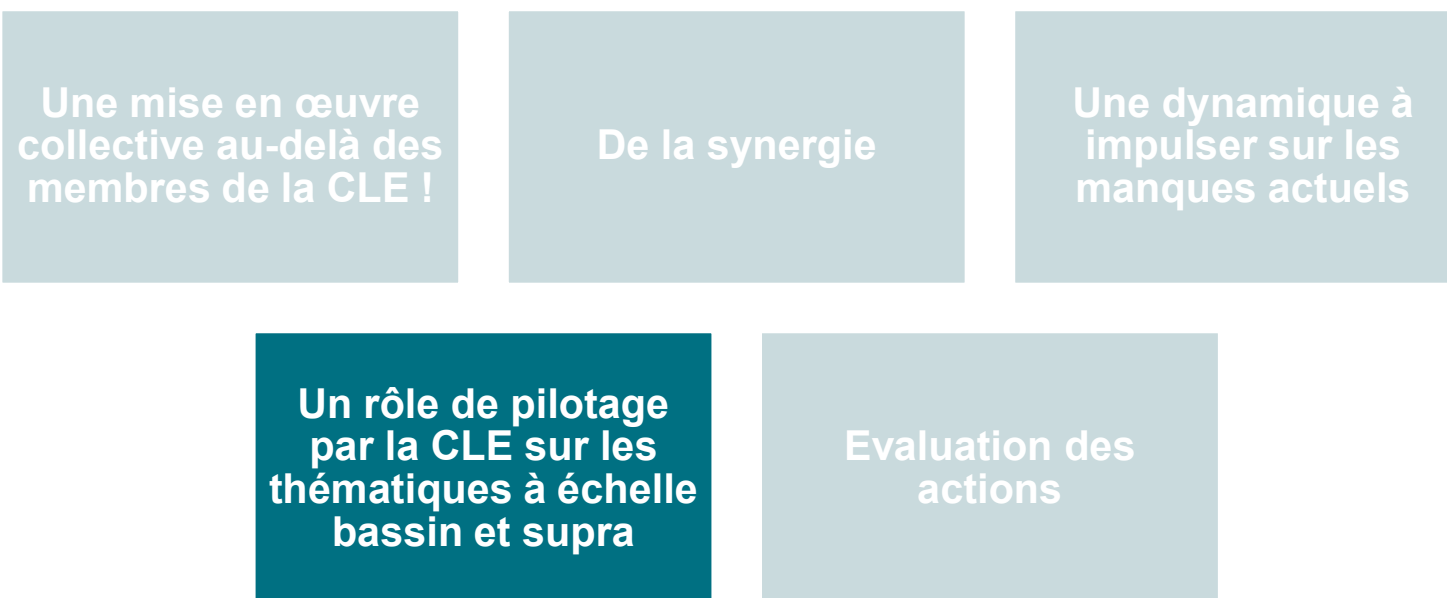


Perspectives pour la CLE

Planification pluriannuelle définie en CLE sur les actions à créer et pilotage précisé en commissions thématiques

3- Mise en œuvre du plan d'action du SAGE

Feuille de route pour la suite du plan d'action

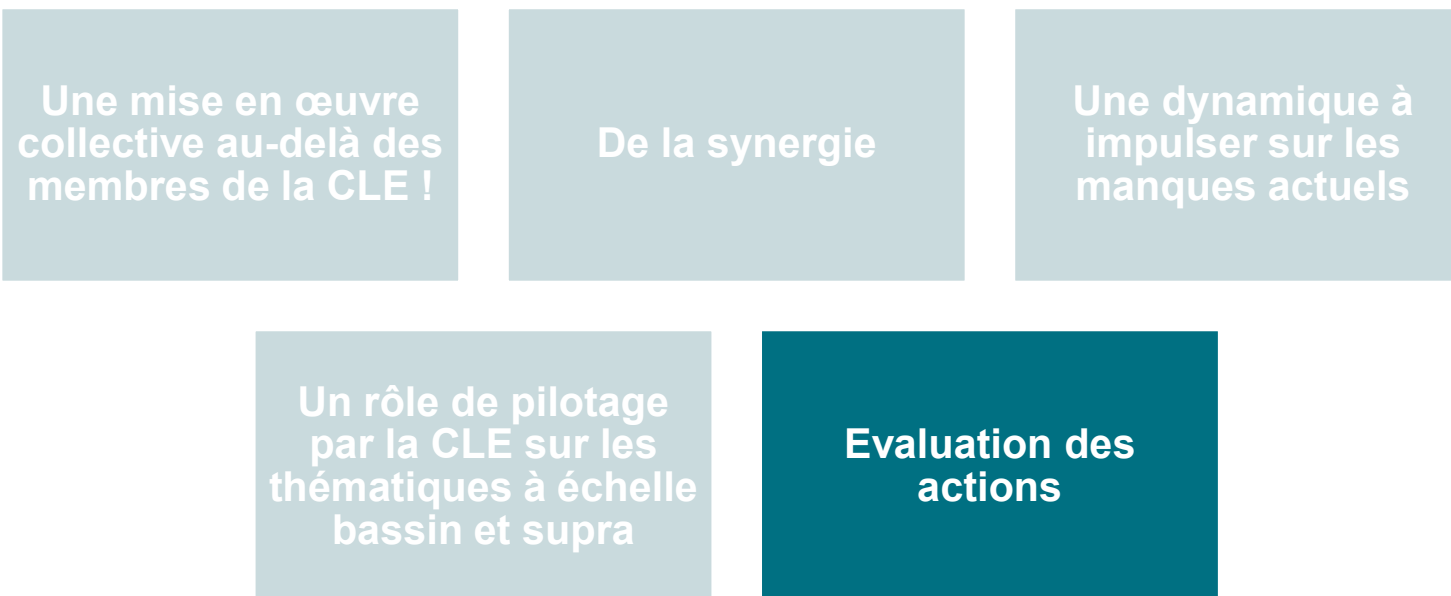


Perspectives pour la CLE

La CLE porte également des actions globale et systémique (études, inter-SAGE...)

3- Mise en œuvre du plan d'action du SAGE

Feuille de route pour la suite du plan d'action



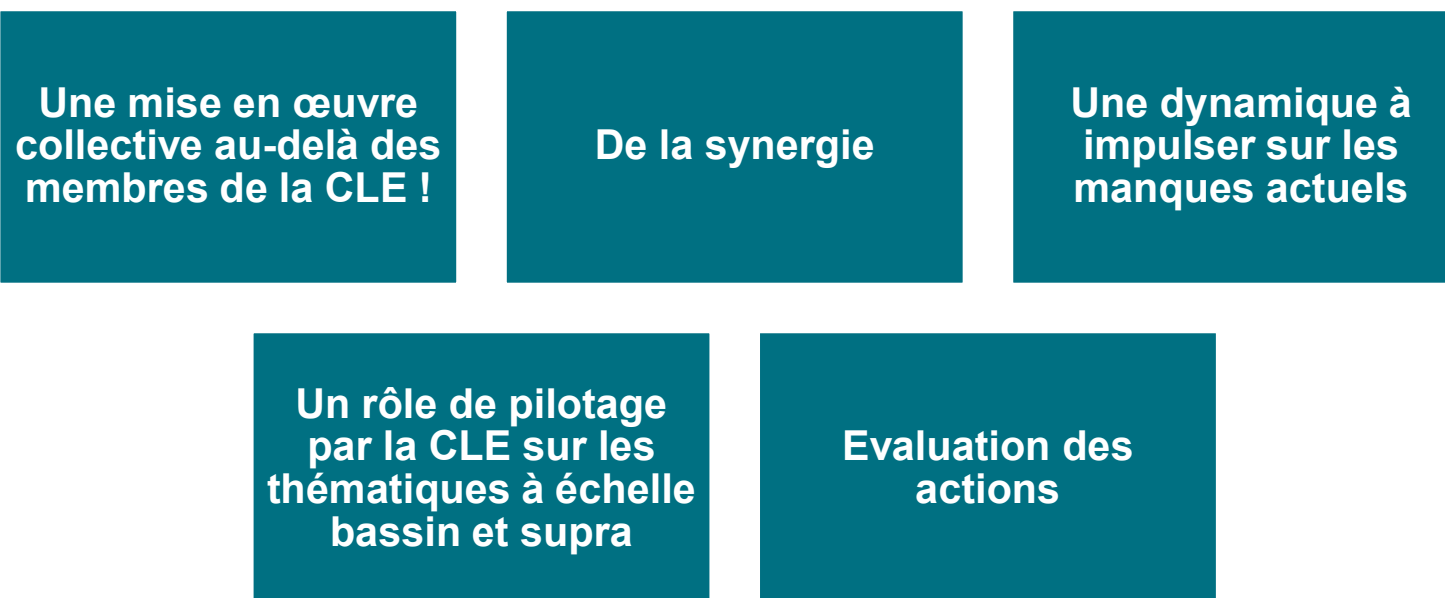
Perspectives pour la CLE

Un tableau de bord collectif et efficient :

- des indicateurs de moyens renseignés annuellement selon l'avancement des actions mises en œuvre ;
- des indicateurs de résultats renseignés tous les 3 ans.

3- Mise en œuvre du plan d'action du SAGE

Feuille de route pour la suite du plan d'action



Perspectives pour la CLE

Des partenaires acteurs de la mise en œuvre du SAGE

4- Les commissions thématiques

Des commissions thématiques définies en février 2022.

Un bureau élargi précisant la gouvernance des commissions thématiques :

- Composition
- Présidence (invitation avec manifestation)
- Date de réunion
- Ordre du jour

Perspectives 2022

Des commissions thématiques réunies au 1er semestre 2022

4- Les commissions thématiques

Commission « Amélioration des connaissances et partage de la ressource »

- Volet n°1 - Amélioration de la connaissance sur les eaux superficielles et souterraines
- Volet n°2 - Modalités de partage de la ressource de la nappe de la Craie

Commission « Urbanisme et assainissement »

- Volet n°3 – Urbanisme
- Volet n°4 - Assainissement

Commission « Milieux humides et aquatiques et prévention des inondations »

- Volet n°5 - Gestion des cours d'eau et milieux aquatiques associés et lutte contre les inondations
- Volet n°6 - Protocole de gestion des ouvrages hydrauliques
- Volet n°7 - Milieux humides à restaurer

Commission « Usagers et communication »

- Volet n°8 - Pratiques agricoles
- Volet n°9 - Industries et artisans
- Volet n°10 - Sensibilisation des jeunes et des habitants

5- Actions et objectifs 2022

Quelques actions pilotes & expérimentales à démarrer dès 2022 :

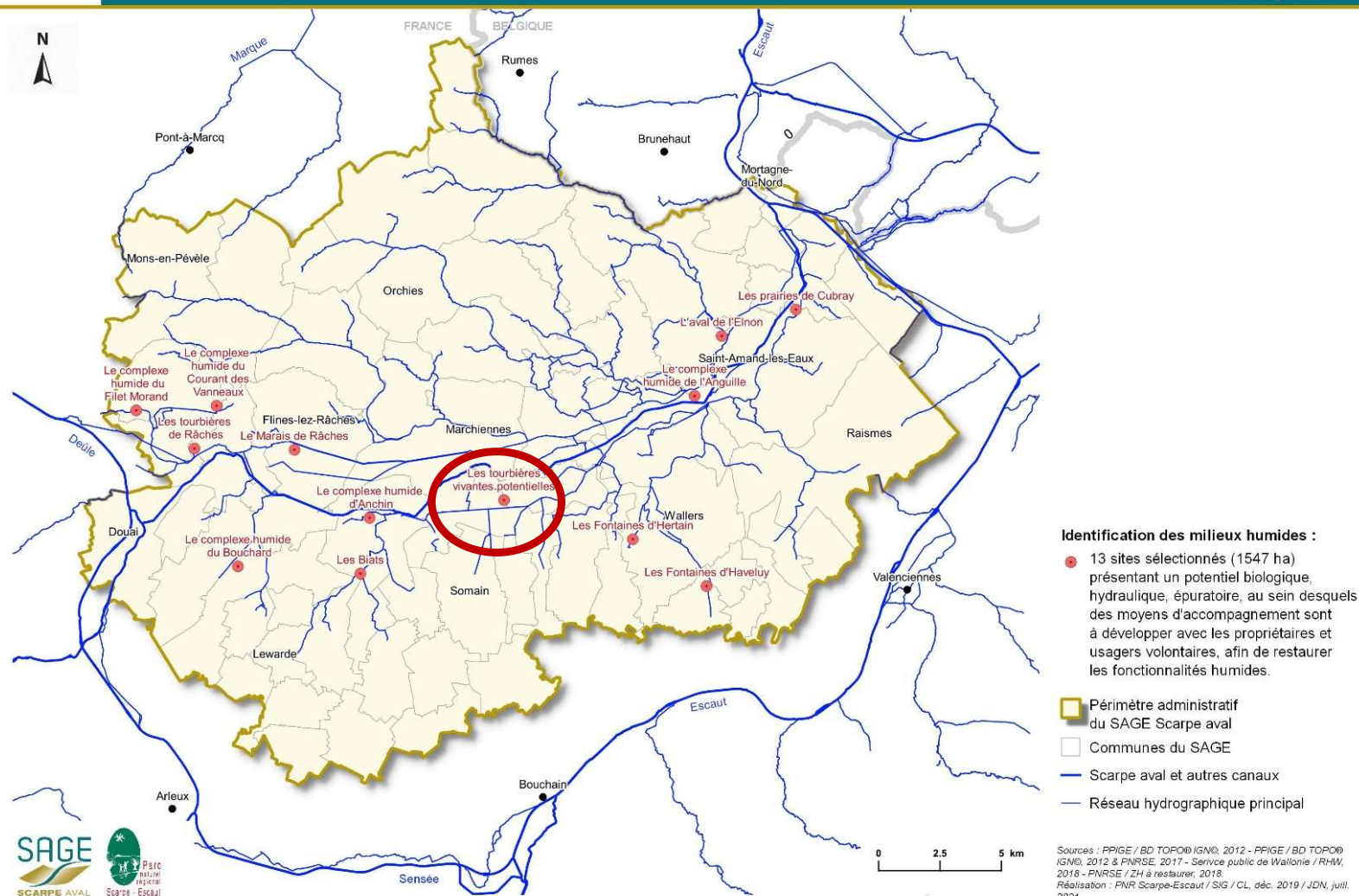
- Le marais de Fenain (Natura 2000)
- Etude sur la caractérisation des échanges nappes-tourbières de la Scarpe (BRGM, PNRSE)

5- Actions et objectifs 2022

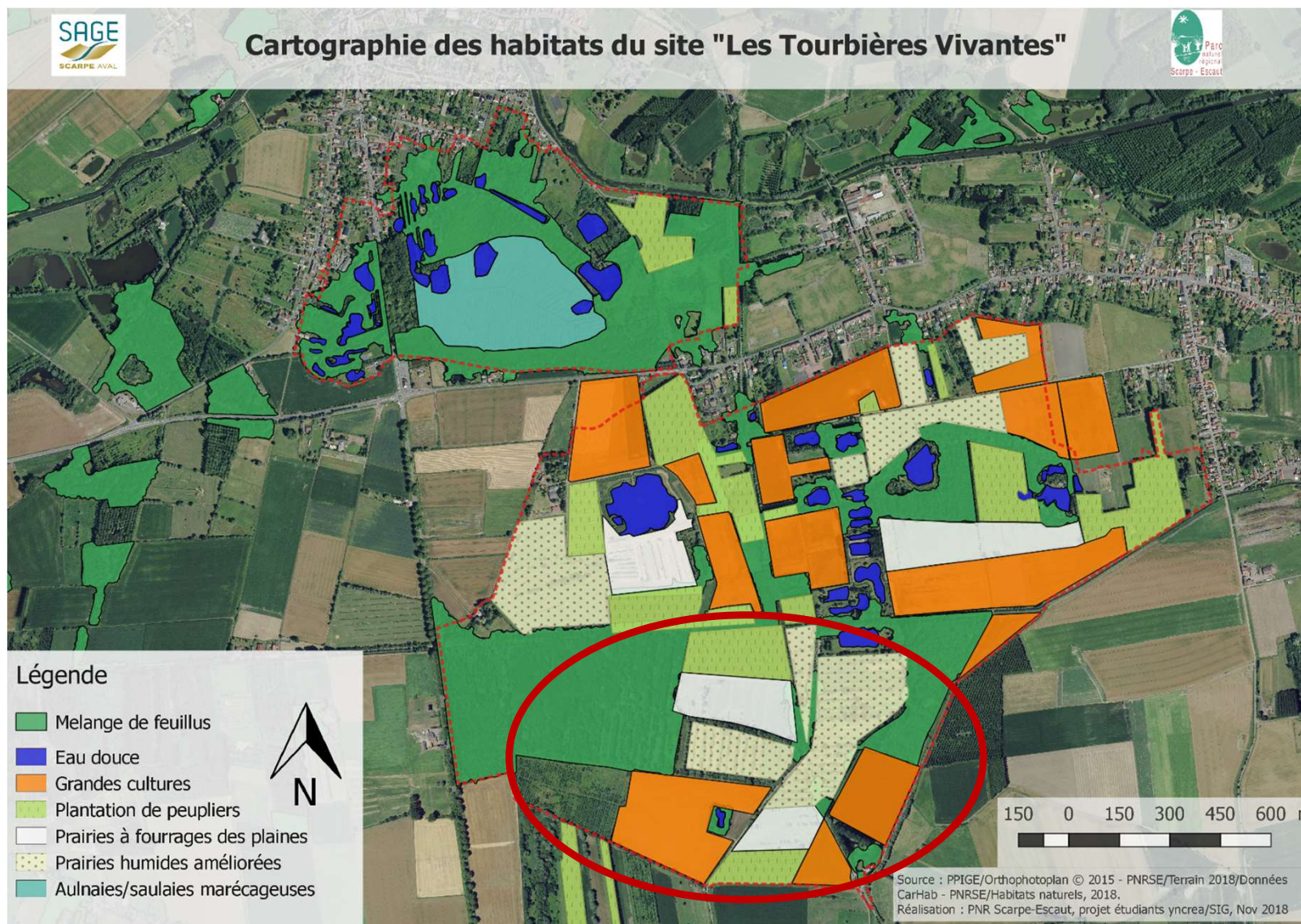
Carte 4

Milieux humides à restaurer (catégorie 1 de la disposition A-9.4 du SDAGE 2016-2021)

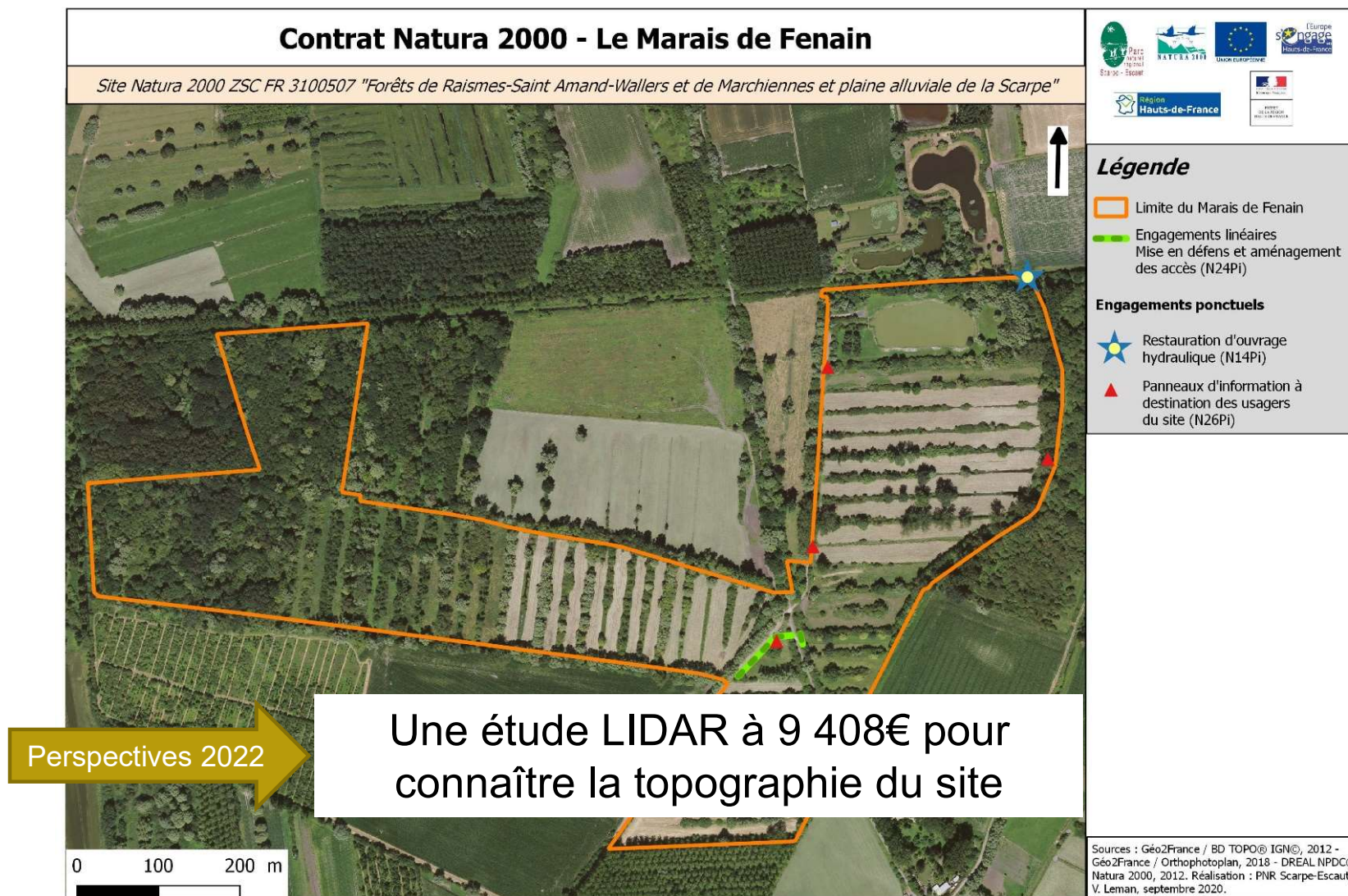
- Diagnostic
- PAGD
- Règlement



5- Actions et objectifs 2022



5- Actions et objectifs 2022



5- Actions et objectifs 2022

Etude sur la caractérisation des échanges nappes-tourbières de la Scarpe (BRGM, PNRSE) – programmation sur 2022-2024

5 phases : état des lieux, suivi continu, analyse des eaux, interprétation, valorisation	180 000 € HT
Part BRGM (€ HT) – 20%	36 000 € HT
Part locale (€ HT) – 80%	144 000 € HT
TVA (20 %)	28 800 €
MONTANT PART LOCAL	172 800 € TTC

Perspectives 2022

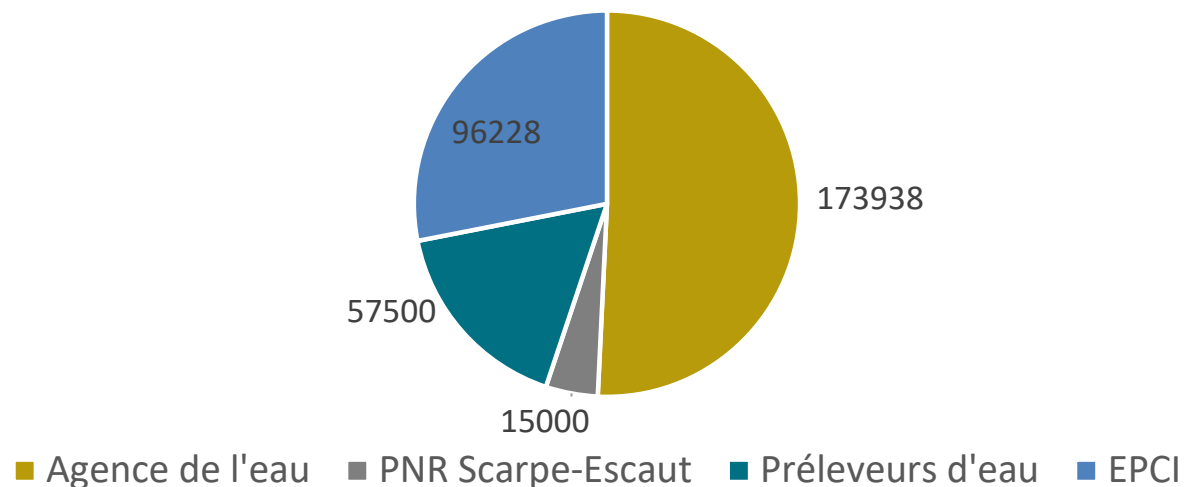
Part LOCALE sur 4 ans :

- L'Agence de l'eau (70%) :
- Autres contributeurs (30%) :
 - Commission locale de l'eau Scarpe aval,
 - PNR Scarpe-Escaut,
 - Préleveurs en eau.

5- Actions et objectifs 2022

- Continuer la **diffusion du nouveau SAGE**
- **Inter-SAGE** : montage de l'association des présidents des 6 CLE
- **SLGRI** : comité de pilotage
- **ORQUE** : poursuite des actions engagées et élaboration d'un CARE
- **Actions de communication** : lettre d'information, journée de sensibilisation, ateliers grand public
- **Démarrage d'études pilotes** : milieux humides à restaurer + connaissance zones humides/nappes souterraines
- **Réunion de la CLE** en fin d'année avec présentation des actions des partenaires
- **Réunion du bureau en février 2022**
- **1^{ère} installation des 4 commissions thématiques**
- **Actions en continu** : documents d'urbanisme, avis règlementaires...

5- Budget prévisionnel 2022



Dépenses prévisionnelles SAGE	Montant T.T.C.	Participation Agence de l'eau	Participation PNR Scarpe-Escout	Participation préleveurs d'eau	Participation EPCI
TOTAL TTC (€) pour le SAGE Scarpe aval	223 666,00 €	112 438,00 €	15 000,00 €		96 228,00 €
TOTAL T.T.C. (€) pour l'ORQUE Scarpe aval	119 000,00 €	61 500,00 €		57 500,00 €	
TOTAL T.T.C (€) SAGE et ORQUE Scarpe aval	342 666,00 €	173 938,00 €	15 000,00 €	57 500,00 €	96 228,00 €

Merci de votre attention,

Prochains rdv :

- Bureau le mercredi 23 février 2022
(10h-12h à la maison du Parc naturel)
- Commissions thématiques au 1^{er}
semestre 2021



Julie DI NELLA,
Animatrice du SAGE Scarpe aval
j.di-nella@pnr-scarpe-escaut.fr

03 27 19 19 70